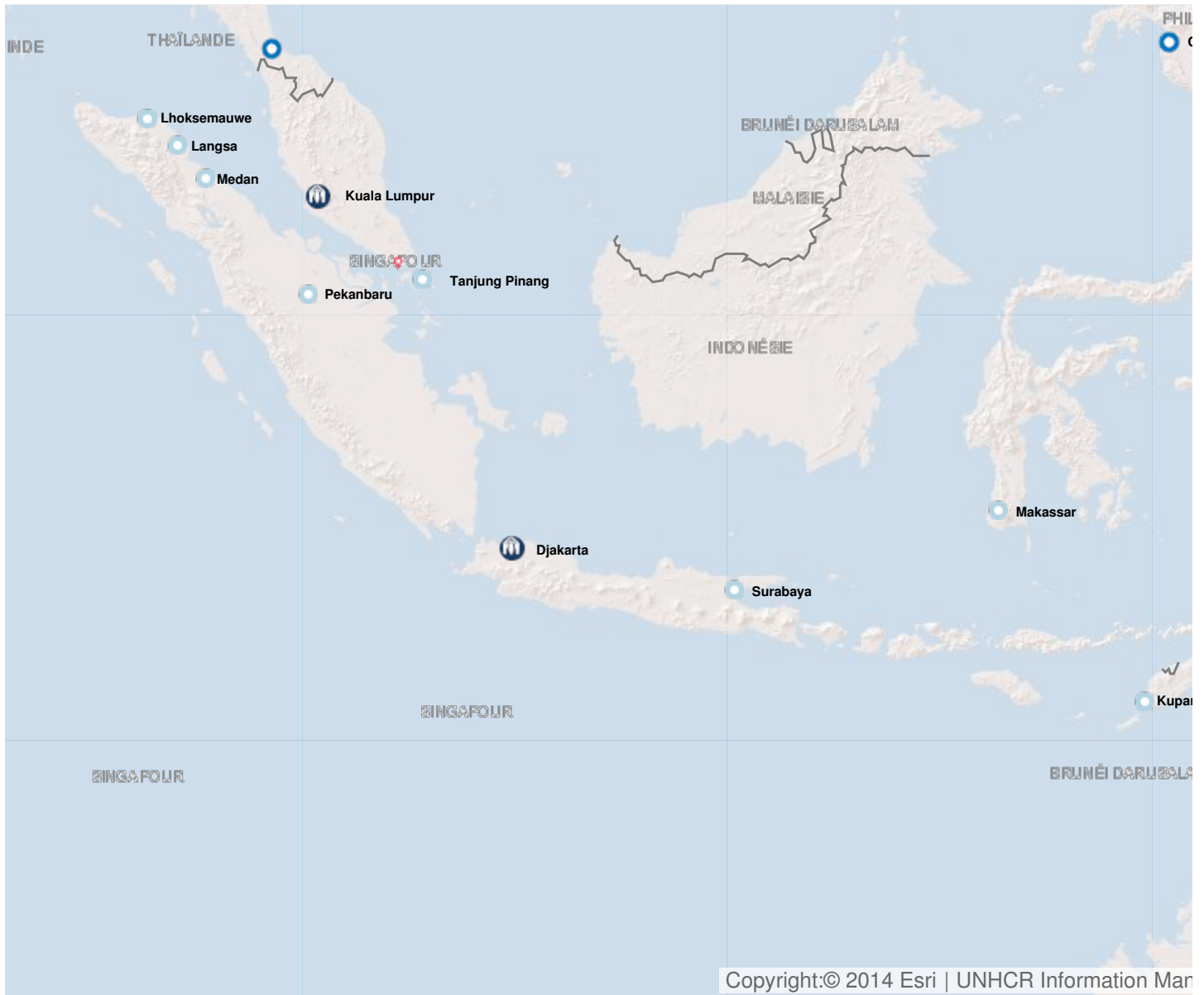


Résumé du plan 2017

Généré le 24/2/2017

Opération: Indonésie



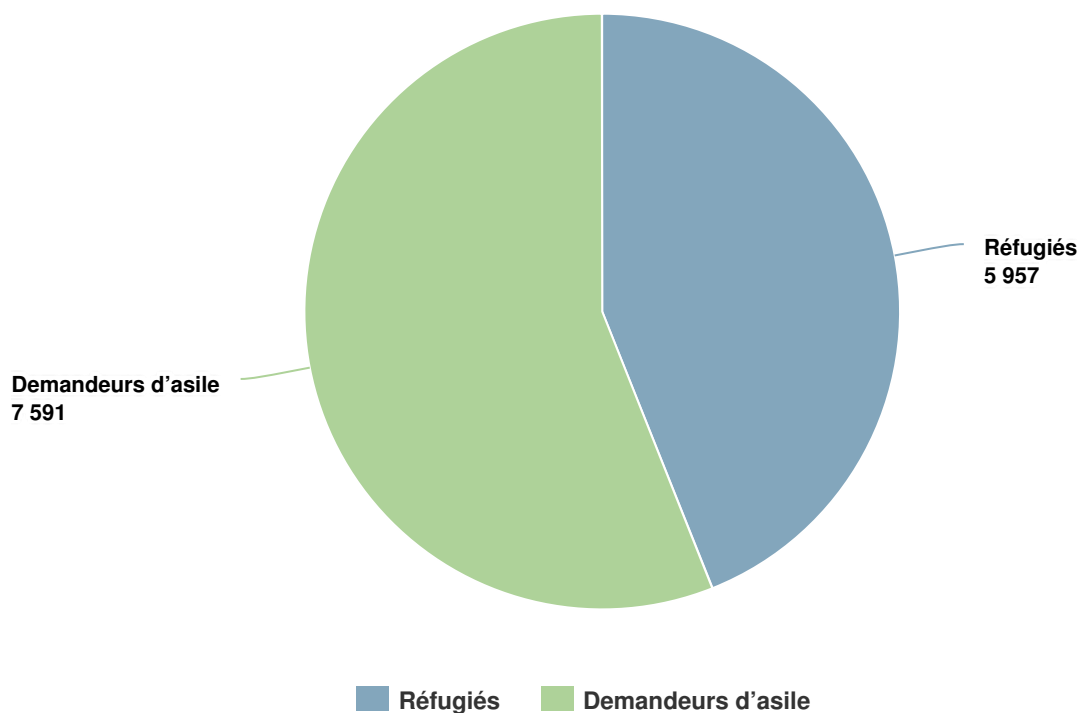
Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 21 % EN 2015

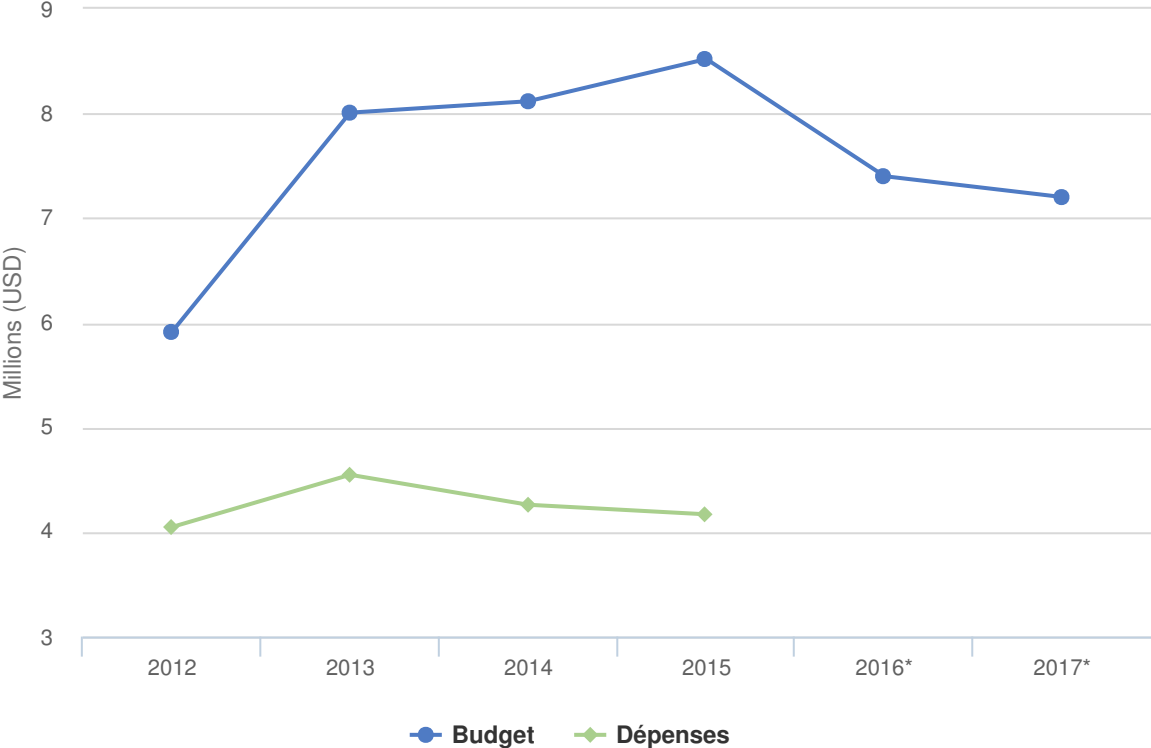
2015 13,548

2014 11,186

2013 10,316



Budgets et Dépenses - Indonésie



Chiffres clés pour 2017

- 1 000 personnes relevant de la compétence du HCR seront évaluées pour détecter leurs vulnérabilités
- 550 formulaires d'enregistrement pour la réinstallation seront présentés
- 260 personnes relevant de la compétence du HCR recevront des allocations en espèces
- 20 enfants seront inscrits dans l'enseignement primaire
- 10 groupes communautaires seront soutenus

Environnement de travail

L'Indonésie continuera de recevoir des nouveaux demandeurs d'asile dans le cadre des mouvements migratoires mixtes. Le Gouvernement devrait appliquer un décret présidentiel qui donnera les directives législatives tant attendues sur les questions d'asile. Il est prévu que ce décret mette un terme à la détention des personnes relevant de la compétence du HCR et demande l'établissement d'abris désignés. Ce dernier aspect exige que le HCR augmente sa présence sur le terrain et mette en place des mécanismes pour des interventions efficaces de suivi et de protection.

Principales priorités

En 2017, l'opération du HCR en Indonésie se centrera principalement sur les activités suivantes :

- garantir l'accès au territoire et aux procédures d'asile, notamment l'enregistrement, les documents d'identité et la détermination du statut de réfugié ;
- faciliter le renforcement des capacités sur les questions relatives à l'asile pour élargir l'espace de protection ;
- répondre aux besoins des individus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants ;
- réduire les risques pour la protection, notamment ceux liés à la violence sexuelle et sexiste, à la protection de l'enfant, et aux risques causés par la détention ;
- combler les lacunes dans l'enregistrement des naissances comme mesure pour prévenir l'apatridie ;
- faciliter des solutions globales par la réinstallation et le retour volontaire, de même que plaider pour des mesures de séjour temporaire, des projets d'emploi, l'accès aux moyens de subsistance et l'intégration des personnes ayant des liens étroits avec l'Indonésie.

Sans un financement suffisant, le HCR rencontrerait des difficultés pour répondre aux besoins des personnes relevant de sa compétence, en particulier ceux des enfants et des femmes qui sont les plus vulnérables à l'exploitation et aux risques en matière de protection.
